Comité Scientifique des IREM Séance du 11 avril 2014 Extrait du relevé de conclusions

Ce relevé, diffusé par Michèle Artigue, n'engage qu'elle-même. Il a cependant été soumis aux participants à cette réunion avant sa diffusion. Un procès-verbal de cette réunion, précisant des interventions de participants, sera diffusé dans les IREM après son adoption par le comité scientifique à sa prochaine réunion (13 juin 2013). Des notes en bas de page donnent des informations postérieures à la réunion et antérieures à la diffusion de ce relevé.

• • • • •

3. Réflexion et débat sur l'évaluation, perspectives pour le travail des IREM sur ce thème

Michèle Artigue introduit le débat en rappelant que ce thème, central dans le contrat en cours entre l'ADIREM et la DGESCO, fait l'objet de groupes de travail dans plusieurs IREM, et que le CS à la demande de l'ADIREM a décidé d'en faire le thème central de réflexion de cette réunion. Elle précise que cette réflexion vise à prendre l'évaluation en compte dans la diversité de ses formes et fonctions : évaluation diagnostique, formative, sommative, et à étudier comment la mettre de façon constructive au service de la régulation des apprentissages et de l'enseignement. Elle souligne les difficultés constatées à mettre en cohérence les formes d'évaluation avec les valeurs et choix curriculaires, particulièrement mises en évidence ces dernières années dans les projets européens visant à soutenir le développement des démarches d'investigation en mathématiques et en sciences plus largement.

Isabelle Moutoussamy rappelle l'intérêt porté à ce thème par le ministère de l'Education Nationale, les inspections générales étant chargées de le mettre en œuvre, voir :

http://www.education.gouv.fr/cid74343/la-notation-et-l-evaluation-des-eleves-eclairees-par-des-comparaisons-internationales.html.

Pour nourrir la réflexion et le débat, plusieurs contributions ont été sollicitées et sont ensuite présentées. Ce sont les suivantes :

Sylvie Coppé (ESPE de l'académie de Lyon, université Lyon 1, IREM et UMR ICAR (CNRS, Université Lyon 2 et ENS de Lyon) présente le projet européen ASSIST-ME consacré justement à la recherche de modes d'évaluation compatibles avec les démarches d'investigation et le travail réalisé dans son équipe sur l'évaluation formative dans ce cadre (Développer les pratiques d'évaluation formative dans les classes, Annexe 2).

Paul Drijvers (Freudenthal Institute, Utrecht) présente une réflexion sur l'usage des technologies numériques dans et pour l'évaluation des élèves, évaluation formative et diagnostique comme sommative, à partir du cas des Pays-Bas et de l'expérience acquise dans des projets internationaux sur ce thème (Evaluation en mathématiques : l'innovation et la technologie : le bon mariage ? Annexe 3)

Brigitte Grugeon (ESPE, Université Paris-Est Créteil et Laboratoire de Didactique André Revuz, Université Paris-Diderot), présente le travail qu'elle mène actuellement dans le cadre du projet de l'Agence Nationale de la Recherche NÉOPRÆVAL, centré lui sur l'évaluation diagnostique et son exploitation (*Evaluation diagnostique et régulation*, **Annexe 4**).

Jean-François Chesné (Chef du bureau de l'évaluation des actions éducatives et des expérimentations, Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, Ministère de l'Education Nationale) a développé, dans le cadre de sa thèse qui sera soutenue prochainement à l'université Paris-Diderot, le projet PACEM qui vise l'exploitation d'évaluation standardisées pour la formation des enseignants, dans l'académie de Créteil. Ne pouvant participer à la réunion du CS, il a transmis une contribution écrite présentée par Michèle Artigue (L'utilisation d'évaluations standardisées dans une formation d'enseignants de sixième (PACEM : Projet pour l'Acquisition de Compétences par les Elèves en Mathématiques) : une expérimentation dans le domaine des nombres et du calcul, Annexe 5)

André Antibi et Corinne Croc (IREM de Toulouse) présentent le travail du groupe évaluation de l'IREM de Toulouse et notamment ce qui concerne l'évaluation par contrat de confiance, un travail initié par André Antibi et dont l'influence dépasse aujourd'hui le seul cadre des IREM (*L'évaluation par contrat de confiance (EPCC)*, **Annexe 6).**

Ces contributions abordent l'évaluation sous des angles divers mais très complémentaires. Elles confirment l'importance cruciale de l'évaluation et la complexité des questions que celle-ci soulève; elles permettent de situer les caractéristiques de notre culture en matière d'évaluation dans un panorama plus large, de pointer différences et similarités, un besoin que soulignera à la fin de la discussion Paul Drijvers. Elles montrent l'existence de nombreuses recherches, mais aussi l'ampleur du travail à accomplir pour que ces recherches et réalisations aient un impact sur la pratique dans les classes « ordinaires » et produisent des évolutions notables. Elles montrent des stratégies possibles pour avancer dans cette direction, dans une interaction étroite entre chercheurs, formateurs et enseignants de terrain.

Elles vont permettre un débat riche au sein du CS. Dans ce relevé de conclusions, le CS tient à souligner :

- l'importance que le réseau des IREM s'investisse dans ces questions stratégiques d'évaluation, et coordonne ses actions dans ce domaine, avec les potentialités qu'il offre pour justement connecter recherche, formation et enseignement, sur des projets précis, locaux mais coordonnés nationalement;
- l'importance de travailler au sein du réseau l'évaluation dans ses différents aspects : diagnostique, formative et sommative, et les interactions entre ces différentes formes d'évaluation ;
- l'importance de nouer des partenariats sur ce thème entre diverses institutions (APMEP, Institut Français de l'Education, Inspection générale et régionale, ESPE ...) dans l'esprit de plusieurs des projets qui ont été présentés ;
- l'importance de développer une formation continue sur cette thématique nourrie par la recherche et les réalisations pratiques sur le terrain, et de promouvoir un travail collaboratif des enseignants dans ce domaine qui les amène à échanger et réfléchir sur leurs pratiques d'évaluations et leurs effets, à envisager des évolutions possibles en s'inspirant des nombreux travaux déjà existants, et à être soutenus et accompagnés dans la durée dans ces évolutions.

Le principe est retenu de favoriser la confrontation et la synthèse des actions du réseau des IREM sur ce thème de l'évaluation, par exemple en proposant à l'ADIREM d'en faire le thème de son séminaire annuel en 2016 (le thème pour 2015 semblant être déjà fixé, voir 2f ci-dessus).